

Rapport de la commission pour le Règlement des mérites sportifs

Membres de la commission :

Gérald Ducrey Nendaz	Le Centre	Président
Mathieu Aymon	PS	Rapporteur
Bastien Follonnier	PLR	Membre
Christopher Noirjean	UDC	Membre

Contexte

Le Bureau a nommé une seule commission pour traiter à la fois la révision du règlement de police et celle du règlement des mérites sportifs. La Commission s'est réunie à trois reprises pour analyser la révision de ces règlements. La Commission remercie le Conseil communal pour les réponses à ces questions. Le règlement des mérites sportifs comporte peu de changements substantiels.

Pour le règlement des mérites sportifs, la Commission vous demande d'approuver les modifications suivantes :

Art. 2 al. 5 : La décision de la commission communale des sports et/ou du Conseil communal n'est pas sujette à recours. Leurs choix doivent être respectés.

Proposition de modification : supprimer

La commission propose de supprimer cet alinéa, car il fait doublon avec l'art. 1 al. 3 et peut donc prêter à confusion.

Art. 3 al. 1 : Avoir atteint 15 révolus lors de la performance

Proposition de modification : supprimer

La Commission propose de supprimer cet alinéa. En effet, il se peut qu'une personne plus jeune réussisse un exploit sportif digne d'être récompensé. L'appréciation demeure à charge de la commission des sports et la décision à celle du Conseil municipal.

Art. 3 nouvel al. : Ne pas avoir reçu plus deux fois le mérite sportif au cours des cinq dernières années

La Commission propose l'ajout de cet alinéa. L'objectif est de faire tourner le prix afin de récompenser un plus grand nombre de personnes.

Gérald Ducrey Nendaz
Président

A rectangular box containing a handwritten signature in blue ink that reads "Ducrey".

Mathieu Aymon
Rapporteur

A handwritten signature in blue ink that reads "Mathieu Aymon" with a small mark at the end.